

19 SEP. 2025

Affaire suivie par : Jean-Paul FAVRE
Ligne directe : 05 65 53 43 34
Mail : jean-paul.favre@lot.fr

Monsieur PEREZ Sébastien
Mairie de Grézels
Rue Neuve
46700 GRÉZELS

OBJET : Raccordement fibre des nouvelles constructions

Monsieur le Maire,

Le contrat de délégation de service public signé en décembre 2017 impose à la société Alliance Très Haut Débit de raccorder au réseau ALL'FIBRE toute nouvelle construction. Le cadre réglementaire diffère de celui qui s'appliquait au réseau cuivre. Aussi je tiens à porter à votre connaissance toutes les informations pratiques qui vous aideront à orienter au mieux les porteurs de projet.

Le réseau historique cuivre bénéficiait jusqu'en 2020 du droit au service universel dont la mise en œuvre avait été attribuée au seul opérateur Orange. La cellule immobilière d'Orange dédiée à cette mission était saisie automatiquement pour la création du raccordement au téléphone de toutes les nouvelles constructions.

En l'absence de service universel fibre, les porteurs de projet doivent impérativement se déclarer auprès de l'opérateur d'infrastructure Alliance Très Haut Débit pour que leur futur bâtiment ou lotissement soit référencé et raccordé au réseau fibre. Compte-tenu des délais d'étude et de travaux, il est fortement conseillé d'anticiper cette déclaration et d'y procéder dès l'obtention du permis de construire ou de lotir, de manière à pouvoir bénéficier du branchement à la fibre au moment de l'emménagement. Il est à noter que cette démarche concerne également la réhabilitation de bâtiments anciens et les changements d'affectation.

Conformément à l'article L322-15 du Code de l'urbanisme et des articles L.113-10, R113-3 et R113-4 du Code de la construction et de l'habitation, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation et les frais associés comprennent évidemment la partie en propriété privée, mais également les travaux au droit du terrain, c'est-à-dire la partie située sur la voie publique dans le prolongement de la parcelle.

Pour accompagner le bénéficiaire de l'autorisation de construire, de la phase d'étude jusqu'au précâblage de la fibre, Orange Concessions, maison mère d'Alliance Très Haut Débit, a constitué une cellule dédiée dénommée « Mon domicile fibré ». Les prestations proposées par cette cellule étant dans le champ concurrentiel, d'autres sociétés peuvent être contactées.

... / ...

Ainsi pour les projets immobiliers de 1 à 3 logements, les prestataires qui peuvent conseiller et accompagner les porteurs de projets sont :

- Mon Domicile Fibré d'Orange Concessions : <https://www.mondomicilefibre.fr>
- Maison Individuelle Orange : <https://maison-individuelle.orange.fr/accueil>
- Orizon Group : contact@orizon-group.com

Pour les projets immobiliers de 4 logements ou plus :

- Accès Fibre : raccordement@accesfibre.fr ou <http://www.accesfibre.fr>
- Bureau d'études immobilier neuf Orange : <https://le-programme-immobilier.orange-business.com>
- Orizon Group : contact@orizon-group.com

Je vous invite à diffuser largement cette information à vos administrés et au service en charge de l'urbanisme. Les liens vers les sites des prestataires et vers les textes réglementaires sont accessibles sur le site d'Alliance Très Haut Débit :

- rubrique Particulier > Maison neuve / Réhabilitation, pour les projets 1 à 3 logements
<https://alliancetreshautdebit.fr/nouvelle-construction/>
- rubrique Promoteur, pour les projets collectifs de plus de 3 logements
<https://alliancetreshautdebit.fr/promoteur/>

Un dernier point de vigilance : bien qu'à ce jour ce ne soit pas imposé par la réglementation, il semble préférable d'inciter le bénéficiaire du permis de construire à déléguer à l'un des prestataires ci-dessus la création de l'adduction au droit de la parcelle (partie sur le domaine public). Cela garantira le respect des préconisations techniques, la qualité du récolement à intégrer dans le système d'information de l'opérateur, la demande de permission de voirie et la prise en compte de ce tronçon dans les procédures DT/DICT.

Le service technique de Lot Numérique reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le président du syndicat mixte



André MELLINGER